



## L'Hôtel de ville de Saint-Lys

SAINT-JULIEN D'EAUBELLE était le nom du bourg originel antérieur à la création, en 1280, de la bastide de SAINT-LYS. Ce noyau urbain occupait le point culminant du centre historique de la commune, l'actuelle rue du Fort (altitude : 214 mètres).

Le site de Saint-Julien, l'actuel cœur de ville entre halle et église, abritait selon toute vraisemblance un site fortifié entouré de fossés, peut-être un castrum ecclésial. La toponymie en témoigne : il en est ainsi de la « rue du Fort », située derrière la mairie, de la « rue des fossés » (actuelle « avenue de Toulouse ») ou encore de la « rue des rampeaux » (pour remparts : aujourd'hui « rue du 8 mai 1945 »).

C'est devant le site du Fort que fut édifiée la place centrale de la bastide, ville neuve créée par le contrat de paréage signé en 1280 entre le sénéchal du roi de France et les moines cisterciens de l'abbaye de Planselve (Gimont), propriétaires des terres.

Ce noyau fortifié était entouré de douves, ainsi qu'il est indiqué dans un document notarial daté de 1623 : « Lesdits fossés sont entourés de haies, de ronces et d'épines. Le fermier devra les tailler et les tenir nettoyées. Il veillera à maintenir les fossés garnis de poissons, tels que tanches, carpes et autres espèces. Pour suppléer à la marée qui arrive difficilement à Saint-Lys, il se mettra à la disposition des habitants pour leur procurer du poisson frais. Il n'en vendra jamais aux étrangers. La pêche se fera au filet ; si, dans cette opération, il prend un poisson qui ne pèse pas un quart, il le remettra dans l'eau. Il cédera le poisson à raison de 2 sous et 6 deniers la livre. Si quelqu'un a envie de faire une partie de pêche en vue de quelque banquet, il sera tenu d'emprunter les filets audit Gaubert et de payer le poisson comme ci-dessus. Les habitants sont libres de pêcher à l'Eaubelle, au Touch et à la Saudrune, mais non dans les fossés, sans autorisation du fermier. S'ils le font, la nuit, et qu'ils soient pris, ils payeront une amende de 100 sous ; si c'est le jour, 50 sous seulement ».

L'actuelle aile occidentale de la mairie, entre la rue du Fort et l'avenue de Toulouse, a vraisemblablement été bâtie à l'emplacement de la maison forte du village. Entre la rue du Fort et la place de la Liberté, une chapelle existait également en façade nord de la place, en un lieu où, des siècles plus tard, s'élèverait l'extension Est de l'hôtel de ville.

## LE XIX<sup>e</sup> SIECLE

Dans les documents des archives municipales, la plus ancienne mention du bâtiment de la mairie à son emplacement actuel remonte à l'époque du Premier Empire. Un plan datant de 1810 montre que l'hôtel de ville n'occupait alors que le terrain situé entre la rue du Fort et l'avenue de Toulouse, et qu'il existait un arceau enjambant la rue du Fort. En prolongement de cet arceau, le terrain compris entre la rue du Fort et l'actuelle place de la Liberté était alors sans construction.

Avant la Révolution, ce terrain (sur lequel se trouve aujourd'hui le bâtiment des services d'accueil de la mairie ainsi que la salle du Conseil municipal à l'étage) était occupé par une maison dont les religieux cisterciens de l'abbaye de Planselve étaient les propriétaires, ce qui valait à cet édifice la dénomination d'« abbaye ». Cette maison fut vendue comme bien national à la Révolution, ainsi que le mentionne cet extrait du livre de P. DELAUX et F. LIBEROS (pages 148-149), publié en 1904 : « [...] Le monastère de Gimont possédait encore à Saint-Lys une maison dans le quartier du Fort ; elle fut laissée pendant quelques temps à la commune afin d'y établir un atelier pour la fabrication de la poudre. Cet immeuble ne fut vendu que le 12 thermidor an IV (30 juillet 1796) comme en fait foi le contrat suivant : "Vendu à Bernard VINCENT, habitant Toulouse, pour la somme de neuf cent francs, la ci-devant Abbaye des religieux de Gimont, située à Saint-Lys ; circonstances et dépendance, ayant quatre cannes et demie de façade, sur douze cannes de profondeur, confrontant du Levant, le foirail ; midi, place de la Liberté ; couchant, rue du Fort ; septentrion, maison et jardin des héritiers J.-B. MAIGNON". Par ces confronts, il est facile de constater que cette maison occupait l'emplacement de l'école actuelle des garçons. On sait que l'ancienne mesure de longueur appelée canne valait 1,80 mètre, environ ; ce qui donne pour la largeur  $4,50 \times 1,80 = 8,10$  mètres, et pour la longueur  $12 \times 1,80 = 21,60$  mètres. Ces dimensions correspondent presque exactement à celles de l'édifice d'aujourd'hui. »

Dans une lettre en date du 10 ventôse an XIII (1er mars 1805) envoyée au Sous-Préfet, le maire Guillaume MAIGNON évoque le projet d'« achat de la maison dite en l'abbaye au prix de [illisible] sous la condition de faire bâtir ». Délibération du conseil, plans et devis dressés par le sieur BOUAS avaient été joints au courrier.

Un autre courrier adressé au Sous-Préfet, daté du 9 avril 1806, évoque cette affaire dans ces termes : « En réponse à votre lettre du 5 avril, n° 192, j'ai l'honneur de vous faire passer ci-joint l'extrait de la délibération du conseil municipal de la commune du 1 pluviôse an 13<sup>1</sup>, ainsi que l'acte sous-seing privé de M. SAINMARTIN par lequel il approuve et ratifie de nouveau toutes les offres qu'il a faites relativement à la vente de la maison dite l'abbaye ».

On peut y voir un souhait de la municipalité d'édifier un bâtiment communal sur cet emplacement, mais ce projet ne devint réalité que plusieurs décennies plus tard.

Dans un projet d'alignement des rues de la commune réalisé en août 1810 par M. CAMBON, ingénieur impérial des Ponts et Chaussées, il est proposé de « détruire l'arceau et ses parties latérales qui se trouve situé à l'extrémité de la rue du Fort sur la place (dont le dessus fait partie des bâtiments de la mairie), de manière à former une ouverture égale à la largeur de la rue du Fort. La démolition de cet arceau et du local peut s'exécuter sans porter préjudice à la décoration de la façade de la Mairie, car cet arceau avec la fenêtre qui est au-dessus fait une décoration presque étrangère au reste de la façade ».

Plus loin, il est indiqué : « L'adoption de la rue du Chapeau Rouge pour la suite du chemin de Saiguède [au lieu de la rue Gimontoise, actuelle avenue de Gascogne] fait sentir encore davantage l'inconvénient qui résulte de l'avancement du bâtiment de la mairie sur la place et qui masque en partie la rue du Chapeau rouge qui est à peu près dans l'alignement de la rue du cimetière [aujourd'hui avenue du Languedoc], en sorte que sans cet avancement ces deux rues ne formeraient pour ainsi dire qu'une seule et même ligne. Il est donc à souhaiter que la commune ait assez de moyens pour détruire ladite façade et la reconstruire sur l'alignement que nous avons projeté. Comme cette façade est d'une construction assez récente et fait une décoration de la place, nous sentons combien notre projet doit paraître extraordinaire[...]. Mais si la commune n'a point de fonds pour son exécution, il faut au moins se garder, comme paraissait le désirer Monsieur le Maire, de construire une maison presbytérale sur le terrain compris entre le prolongement de l'alignement de la façade de la mairie et l'ancienne abbaye. Ce serait perpétuer à jamais un alignement vicieux sous tous les rapports ».

Sur le plan cadastral de 1832 (cf. ci-après), la mairie

et l'arceau surplombant le débouché de la rue du Fort sur la place sont clairement représentés ; à l'est de l'arceau, le terrain est toujours vierge de construction. Ce



terrain inoccupé fit l'objet d'une délibération lors de la séance du conseil municipal du 06 janvier 1851 : « [...] la commune possède un petit terrain, donnant sur la place publique, et situé entre la maison commune, le jardin de M. DESPARROS, et le chemin de grande communication n° 6. Cet emplacement, dont la longueur est de 20,75 mètres, la profondeur de 3,50 m et de 3,30 m, présente une surface de 70,50 m continuellement remplie d'ordures qui répandent, surtout en été, une odeur infecte ». Ce terrain étant idéalement situé en plein centre-village, face à la halle, les membres du conseil décidèrent de le mettre en fermage en vue de l'implantation de quatre boutiques. L'adjudication eut lieu le 13 juillet suivant.

Lors du Conseil municipal du 10 mai 1856, le Maire [M. Alphonse CAMIN] reconnaissait « le mauvais état dans lequel se trouve la mairie ; cet édifice qui extérieurement est assez gracieux, est mal divisé, le mobilier est nul, il serait urgent qu'il fut un peu mieux approprié à sa destination ».

Le 13 mai 1860, une séance du Conseil voyait M. le Maire exposer « que des réparations majeures et urgentes sont devenues nécessaires à l'hôtel de la mairie. La majeure partie de cet édifice est en très mauvais état ; une seule salle sert à la fois de prétoire pour la justice de paix, aux délibérations du conseil municipal, enfin à tous les services, le dépôt de sûreté, très malsain, l'escalier tombant de vétusté ». Afin de remédier « au délabrement des locaux divers affectés à ces deux services publics », M. SAINT-ANDRÉ, architecte à Toulouse, était appelé à dresser un plan et un devis des



réparations à effectuer. Ces derniers étaient examinés à l'occasion des séances des 12 août et 16 septembre suivants et adoptés à l'unanimité : pour le maire, « la façade extérieure lui paraît avoir été établie avec beaucoup de goût et les divisions intérieures renferment toutes les parties essentielles pour le service de la justice de paix et de la mairie ». En effet, « il résulte de ces plans et devis que les deux services [...] seront complètement séparés, les divisions pour chacun d'eux paraissent bien étudiées et offrir toutes les conditions désirables d'élégance et de commodité. L'architecte a mis ses soins à satisfaire le désir du Conseil d'avoir une vaste salle pour les nombreuses réunions, telles que élections, conseil de révision, etc. [...]. L'arceau servant de passage pour aller de la place à la rue de l'église sera établi de manière à se trouver très approximativement dans l'axe de l'arceau de la halle couverte et de la rue de l'église, il servira aussi comme trait d'union entre la mairie et le bâtiment composé d'un marché couvert et d'une maison d'école qui devra avoir une façade parallèle à celle de la mairie et dont l'exécution est retardée à une époque peu éloignée ». Le devis des travaux se portait à la somme de 9.225,00 francs, travaux financés par un emprunt de 8.000,00 francs auprès de la Caisse des dépôts et consignations, remboursable en sept annuités.

Les délibérations en date du 12 mai et 25 août 1861 précisent que lesdits travaux « sont en voie d'exécution ». Le maire rappelait à cette occasion le souhait de la municipalité de faire bâtir une maison d'école, construction qui « coïnciderait avec l'établissement d'un marché couvert pour la volaille [...]. Ces deux constructions qui ne formeraient qu'un seul bâtiment, savoir : le marché couvert au rez-de-chaussée et la maison d'école au premier, le tout établi sur un terrain dont une partie appartient à la commune et l'autre partie devrait être acquise de Monsieur DESPARROS, propriétaire à Saint-Lys. La construction dont il s'agit serait disposée de manière à continuer la façade de la mairie actuellement en réparation. L'exécution de ce projet donnerait à la localité une position à ne rien envier à aucune autre de la même importance et formerait un ensemble de bâtiments communaux [nord de la place et halle] que l'on rencontrerait difficilement ailleurs ». L'accomplissement de ce projet, « vivement recommandé par l'administration supérieure », était évalué à un coût de 28.000,00 francs (5.000,00 francs pour l'acquisition du terrain ; 23.000 francs pour la construction), financé en partie par une « imposition extraordinaire » (malgré le fait que « le mot sonne mal aux oreilles des populations »).

Dans la délibération du 25 août 1861, on peut également lire « que par suite des réparations à la mairie, il a été nécessaire de louer un local provisoire pour les séances de la mairie et de la Justice de Paix ; le sieur RISPAIL a cédé à la commune deux chambres pour cet objet au prix de 70,00 francs pour le mois ».

Face aux observations émises en décembre 1861 par Monsieur le Préfet, concernant les futurs bâtiments et la présence de salles de classe au-dessus d'un marché couvert, le conseil municipal estimait (délibération du 9 février 1862) « que le marché couvert, utilisé une fois par semaine [le mardi] dans l'après midi seulement, et le préau couvert peuvent remplacer largement et commodément une cour pour les élèves » ; « que ce jour là, un grand nombre d'enfants retenus par leur parents, exerçant une industrie, manquent l'école ; que l'architecte a pratiqué un plancher en sourdine pour éviter autant que possible le bruit venant du rez-de-chaussée ». « Le conseil insiste aussi sur ce point, qu'il est de son devoir de concilier les exigences des règlements avec l'embellissement de la localité ; en effet, l'adoption du projet est le complément des édifices communaux et formerait avec l'hôtel de la mairie un développement de façade de quarante-cinq mètres de longueur d'une régularité parfaite sur le point le plus central de la commune,



réunissant enfin les meilleures conditions ».

Les membres du conseil faisaient également observer que de nouveaux locaux scolaires étaient véritablement indispensables : « la maison [que l'instituteur] occupe, la seule favorable dans la localité, malgré que la salle d'école soit à un second étage est très insuffisante puisqu'elle n'a que 40 mètres carrés pour 85 élèves, va être divisée entre cinq individus par suite du décès du propriétaire et manquer à l'instituteur au premier jour ».

Le 11 mai 1862, le Maire fit part à son Conseil « que les prévisions des travaux de reconstruction de la mairie en voie d'exécution, tracés dans le devis, sont devenues insuffisantes par suite du mauvais état où se trouvait cet édifice et dont il n'avait pas été possible de

se rendre un compte très-exact » : « ... les matériaux de la démolition recouverts d'enduits de mortier et plâtre que l'on croyait être de bonne qualité se sont trouvés très mauvais et assis sur des couches de mortier de terre d'une épaisseur considérable ; les bois des planchers ont dû être rejetés en grande partie comme ver-

molus et pour leur mauvaise qualité ; les cloisons qui devaient être faites avec la brique entière de la démolition ont dû être faites avec de la brique neuve, etc. ». D'où une augmentation des dépenses « très considérable » : le devis se montait alors à la somme de 40.700,00 francs.

Le 5 juillet 1863, le Conseil était obligé de reconnaître : « la commune a épuisé toutes les ressources que la loi met à sa disposition pour la construction d'une maison d'école ». Dans la délibération du 13 décembre suivant, il était néanmoins indiqué que la commune recevrait 6.000,00 francs de subvention de la part du Ministère

de l'Instruction publique (4.000,00 F.) et du Préfet (2.000,00 F.).

Le même jour, le Conseil était informé que le « sieur SAUVETERRE, entrepreneur des travaux de reconstruction de la mairie » avait écrit à M. le maire une lettre « accompagnée du certificat de réception des travaux dressé par l'architecte ».

Par décret impérial du 13 janvier 1864 et par arrêté préfectoral du 31 janvier suivant, « toutes les pièces composant le dossier de la maison d'école et du marché couvert [étaient] approuvées ». L'adjudication des travaux eu lieu le dimanche 6 mars 1864 à Saint-Lys.

Les travaux durèrent jusqu'à la fin du printemps de l'année suivante. En effet, lors de la séance du 18 juin 1865, « le maire expose au conseil que M. l'inspecteur des écoles

primaires a visité la nouvelle construction destinée à la maison d'école et qu'il l'a trouvée parfaitement appropriée et en tout point conforme aux plans et devis. À l'occasion de la prochaine installation dans le nouveau local, M. l'inspecteur a appelé l'attention du maire sur le mauvais état du mobilier scolaire qui peut être

considéré comme nul » (le conseil approuvait par vote, lors de la même séance, une dépense de 599,00 francs pour l'acquisition d'un nouveau mobilier scolaire).

Par délibération du 8 août 1875, le conseil décidait « le transfert du marché aux grains sous la place de l'école communale ».

La délibération du 16 mai 1880 nous apprend « la suppression du marché [aux grains], où a été installée l'église provisoire<sup>2</sup> », donc en rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

Dans leur livre publié en 1904 sur l'histoire de la com-



mune de Saint-Lys, P. DELAUX et F. LIBEROS écrivait : « l'école manque d'ampleur et de commodité à l'intérieur. Le logement et les classes sont au premier étage. Tout le rez-de-chaussée, à l'exception de la cave et du vestiaire, est occupé par un marché couvert. Un escalier en pierre, un peu obscur, conduit à une grande galerie de 18 mètres de long sur 3,50 mètres de large, qui longe les pièces d'habitation et les classes. Celles-ci, au nombre de deux, mesurent 5 mètres de long sur 8 de large, et sont suffisamment spacieuses pour la population scolaire qu'elles abritent ».

À la suite du départ, en février 1868, de M. HUGUET, instituteur public nommé aux fonctions d'inspecteur des écoles primaires<sup>3</sup>, la municipalité demandait et obtenait de la préfecture l'installation au poste d'instituteur public d'un Frère des Écoles chrétiennes, M. COLLIÈRE Henri, dès le 2 mai suivant. MM. PRA-DÈRE et LAGASSE, également Frères congréganistes, lui succédèrent jusqu'en 1881, année où les Frères des Écoles chrétiennes se retirèrent de Saint-Lys par ordre de leurs supérieurs, « au grand regret de la paroisse ». Dès décembre 1901, le Conseil discutait de l'emplacement où faire bâtir un futur groupe scolaire. Par délibérations des 5 août et 8 octobre 1906, le Conseil votait la construction de ces bâtiments, qui allaient s'élever dans l'actuelle rue F.-Mitterrand (une partie de ces bâtiments abrite aujourd'hui la médiathèque municipale). Leur édification étant achevée à la fin de l'année 1911, les autorités municipales purent alors disposer des anciens locaux scolaires situés au-dessus du marché couvert. Par exemple, en 16 décembre 1923, les élus acceptèrent de mettre à la disposition de la « Société Saint-Lys canton sport » un ancien appartement d'instituteur situé dans cette aile du bâtiment.

Pour l'anecdote, citons la délibération du Conseil municipal en date du 22 mai 1881 : « M. FAURÉ signale les inconvénients du cabinet d'aisance provisoire établi à la Mairie, dans le local de l'ancienne prison communale. Il dit que pendant les chaleurs, l'odeur de matière fécale se répand dans les salles de la mairie et notamment dans le vestibule. Les émanations étant de nature à incommoder les personnes obligées de fréquenter la mairie, principalement celles qui, les jours d'audience, vont devant le juge de paix, il importe de remédier au plus tôt à cet état de chose en établissant, dans le même local, un cabinet définitif et plus confortable. En vue de cette amélioration, il demande l'ouverture d'un crédit de 200,00 francs aux chapitres additionnels. Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de M. FAURÉ et vote le crédit demandé ».

## Le pavillon de l'horloge

En août 1867, Monsieur Alphonse CAMIN étant Maire, le Conseil municipal décidait « de faire établir sur la terrasse qui sépare la maison d'École de l'Hôtel de la Mairie, un pavillon destiné à recevoir une horloge communale ».

M. SAINT-ANDRÉ fut chargé « de dresser un plan et un devis du pavillon projeté ». Le 24 octobre 1867, M. SAINT-ANDRÉ achevait la rédaction du devis. Il y est indiqué : « le mécanisme de cette horloge doit être disposé dans la salle dite des archives, laquelle est établie au-dessus du passage couvert et surmonté d'une plate-forme en terrasse. En conséquence, deux montres avec leur cadran devraient être établies sur cette terrasse, l'une au-dessus de la façade principale du passage couvert, à l'aspect de la place du marché [actuelle place Nationale] ; l'autre sur la seconde façade de ce même passage couvert, à l'aspect de la rue de l'Église [actuelle rue du Fort], dont il forme l'entrée ».

Dans sa proposition, l'architecte était « invité à dresser un projet en harmonie avec les deux édifices, aux quels ledit passage [servirait] de trait d'union ». En effet, « l'hôtel de la mairie et la maison d'école [...] se trouvent reliés par une terrasse au-dessus d'un passage qui donne accès dans la rue du Fort. Il semble que cette terrasse est nue et qu'une construction qui relierait plus intimement les deux édifices donnerait à leur aspect un coup d'oeil plus satisfaisant » (délibération du conseil municipal du 12 août 1867). Le coût total de la réalisation du pavillon était évalué à 900,00 francs.

Ce projet fut approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 10 novembre 1867. La délibération votée, à l'unanimité, à cette occasion mentionne : « Cette construction d'un aspect très-gracieux terminera d'une manière heureuse les deux édifices de la mairie et de la Maison d'École et qui deviendront par-là un des édifices les plus remarquables de l'arrondissement ».

Lors de la même séance, le Conseil municipal approuvait l'achat d'une horloge à Monsieur ROUPIOZ, horloger à Toulouse, « industriel qui a fourni à Toulouse les horloges du marché couvert, de la halle aux grains, de l'hôpital Saint-Jacques et en dernier lieu celle de la commune d'Issus, arrondissement de Villefranche-de-Lauragais ».

La somme nécessaire à l'acquisition de l'horloge et à sa mise en place, en 1868, fut de 1.268,50 francs (dont 900,00 francs pour la seule horloge).

Cet instrument ne fut remplacé qu'en 1959 par une horloge électrique.

3. Par arrêté du « Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique » en date du 25 janvier 1868, M. HUGUET [« pourvu du certificat d'aptitude (3e classe) »] était nommé inspecteur de l'instruction primaire pour l'arrondissement de Ribérac (Dordogne) (« emploi nouveau »). Voir : Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique, nouvelle série, tome IX, année 1868, 1er semestre (nos 165 à 177), n° 166, p. 62).



## LE XX<sup>e</sup> SIECLE

### Le monument aux morts de la guerre de 1914-1918

En 1919, SAINT-LYS comptait 950 habitants. Trente-sept hommes de la commune étaient tombés sur les champs de bataille de la Grande Guerre.

Lors de sa séance du 17 août 1919, présidée par le maire Marius SAVIGNOL, le Conseil municipal décidait de la « construction d'un monument pour les enfants morts pour la Patrie » ; « qu'incessamment une souscription publique sera faite et aussitôt que l'on en connaîtra le produit, la commune prendra à sa charge le surplus de la dépense ».

Lors du Conseil municipal du 21 décembre 1919, présidé par le nouveau maire Joseph BOUAS, il fut décidé que la souscription serait lancée en janvier 1920. Le 20 juin de la même année, le conseil décidait à l'unanimité du choix de l'emplacement du futur monument, en façade de l'hôtel de ville, au-dessus du porche de la rue du Fort.

Le 16 juillet 1920, à la clôture de la souscription, 278 donateurs saint-lysiens avaient offert une somme totale de 8.583,00 francs (en juillet 1922, la Préfecture faisait parvenir à la commune une subvention de 1.794,00 francs pour le même motif).

La municipalité allait profiter de l'érection de ce monument pour procéder à une restauration des façades de tout le bâtiment (mairie, école et marché couvert).

Dès le 8 octobre 1920, dans une lettre adressée au maire M. BOUAS, l'architecte supervisant tous ces travaux, M. THILLET, établissait un devis d'un montant estimé à 38.000,00 francs.

Le 20 novembre suivant, Camille RAYNAUD, sculpteur statuaire, professeur à l'école des Beaux-arts, domicilié à Toulouse, s'engageait envers la municipalité à exécuter (moyennant la somme de 15.000,00 francs) la sculpture du monument « conformément à la maquette acceptée ». « Le travail exécuté en pierre de Lavoux<sup>4</sup> comprend un grand motif mesurant environ 3,50 mètres de hauteur totale entre la clef de la grande baie et la moulure sous les créneaux, la figure du "Poilu" assise aura environ 2,00 mètres de hauteur ; il comprend aussi la sculpture de la clef figurant les armes de Saint-Lys et les inscriptions "1914-1918" ainsi que les noms des héros morts pour la patrie ».

Les travaux de préparation de la sculpture ont été effectués à Toulouse dans l'atelier de M. BOUSQUET, tailleur de pierre.

Au 31 janvier 1921, la maquette demi-grandeur de la

sculpture était montée. Le 21 mars suivant, l'architecte pouvait constater « que les pierres nécessaires pour le grand motif [étaient] débitées, appareillées, montées et mises en chantier à la disposition du sculpteur ». Le 23 juin, M. BOUAS donne lecture, en Conseil municipal, d' « une lettre de M. THILLET, architecte, lui disant que le monument commémoratif ne [pourrait] être terminé le 17 juillet pour la bonne exécution de cette œuvre, et que M. REYNAUD, sculpteur demande un délai de quinze jours pour terminer son travail ». M. THILLET pouvait écrire le 30 juin :

« L'épannelage et la mise au point du motif dans la pierre sont terminés [...] la sculpture est elle-même et à très peu près complètement exécutée ». Le 13 août, « toutes les pierres sculptées du grand motif ainsi que celles de la clef [étaient] placées ».

Le monument aurait dû être achevé pour le 14 juillet 1921, mais son inauguration officielle n'eut lieu que le 29 août suivant, en présence de la population et des enfants des écoles. À cette occasion, la Préfecture accéda à un désir de la municipalité en accordant, pour ce jour là, le passage d'un train supplémentaire entre Toulouse-Roguet et Sainte-Foy-de-Peyrolières, aller et retour.

La restauration des façades de la mairie fut réalisée, quant à elle, par M. Léon RIVIÈRE, entrepreneur de maçonnerie à Saint-Lys.

### L'Entre-deux Guerres

En novembre 1921, la restauration des façades de la mairie, engagées en même temps que l'érection du monument aux morts de la guerre 1914-1918, était achevée. Mais il se trouvait, à cette époque, « que les salles de la mairie [étaient] en un état de délabrement presque complet ». Lors de la séance du 6 novembre 1921, le Conseil décidait donc d'y faire exécuter des réparations.

Le 05 mars 1922, les élus décidaient « que la petite halle affectée précédemment comme atelier de distillation ne [pouvait] aujourd'hui servir à ce genre de travail » et transféraient ledit atelier dans une grange sise avenue de Saint-Clar.

Le 7 février 1924, le Conseil votait l'exécution de travaux visant à la construction d'un trottoir « en ciment avec bordure en granit » en façade de l'Hôtel de ville : en effet, « l'eau provenant de la rue du Fort [restait] stagnante par suite du peu de déclivité de la rigole existante et [laissait] émaner des odeurs contraires à l'hygiène publique ».

4. Pierres de Lavoux : du nom de la commune, située dans le département de la Vienne, où se trouvent ces carrières. Le « Lavoux » est un « calcaire oolithique, blanc crème à grain fin très serré, veines calcitiques ou petits cristaux ».

Le 9 octobre 1924, les élus constataient « que des réparations urgentes [s'imposaient] à la toiture de l'hôtel de ville et à celle de la petite halle y attenant. En effet, il y [avait] fort longtemps déjà que ces toitures [n'avaient] pas été remaniées et que des infiltrations [existaient] et [désagréaient] les bois de la charpente et même une partie des plafonds ». La somme de 1.500,00 francs était alors votée pour ces réparations.

### L'évolution de l'hôtel de ville après la Seconde guerre mondiale

Le cadran de l'horloge fut réparé juste après la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Lors de la séance du 09 octobre 1945, voici la délibération qui fut votée à ce propos :



« Remplacement du cadran de l'horloge - Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée que le cadran de l'horloge ayant été cassé, il importait de pourvoir à son remplacement et propose de passer commande à un artisan local. Le Conseil unanime émet avis favorable et dit que les crédits nécessaires seront pris sur la rubrique « Entretien des bâtiments communaux ». La réparation fut effectuée au cours des mois suivants, ainsi que l'indique la délibération du 04 juin 1946 dans laquelle le conseil municipal vote le paiement d'une facture de 4.963,90 francs en faveur de M. MARQUIÉ ayant procédé à ladite réparation.

Ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, cette horloge, installée en 1868, fut remplacée en 1959 par un appareil électrique ainsi qu'en témoigne la délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 1959 :

« M. le Maire rend compte à l'assemblée que l'horloge de la mairie est journallement en panne par suite d'une usure générale de tous ses organes. De la visite effectuée par un spécialiste il ressort qu'une réparation serait très onéreuse et ne représenterait pas une garantie de longue durée. Il pense que dans ces conditions il serait préférable de la remplacer par une horloge électrique en gardant cependant les anciens cadrans et le timbre qui ont une histoire locale et auxquels la population attache un grand prix.

Il présente un devis dressé par M. MARTY horloger spécialiste à Toulouse dont le montant s'élève à la somme de 326.925,00 francs. Il demande au Conseil de donner son avis et, s'il est favorable, indique qu'il y a lieu de demander pour cette acquisition l'aide financière du Département. Le Conseil, oui les explications de son Président, décide l'installation d'une horloge électrique conforme au devis présenté par M. MARTY, spécialiste d'horlogeries monumentales à Toulouse, moyennant la somme de 326.925,00 francs, toutes taxes comprises ; Dit que le montant de la dépense sera inscrit au budget primitif de 1960 ; demande à M. le Sous-Préfet de Muret de vouloir bien faire bénéficier la Commune de l'aide financière du Département ».

Concernant l'aménagement du bâtiment proprement dit, les années qui suivirent l'après-guerre connurent la

réalisation d'un important projet, celui de la transformation des anciennes salles de classe situées au premier étage, au-dessus du marché couvert, en une grande salle de réunion et de fêtes.

À l'occasion de la séance du 20 août 1946, le maire René BASTIDE fit voter au Conseil municipal la délibération suivante :

« Le Maire expose à l'assemblée qu'en raison du mauvais état des anciennes écoles, situées à l'extrémité est du bâtiment de la mairie, il y aurait lieu, vu l'obligation de la commune de faire réparer d'urgence cette partie de bâtiment, de profiter de cette réparation par une transformation en salle de fêtes et de réunion. Il demande au



Conseil de bien vouloir étudier ce projet et, si l'assemblée est d'accord, vouloir bien l'autoriser à faire dresser un plan et un devis par un architecte, lesquels seront soumis et étudiés lors de la prochaine session ».

Le Conseil approuva cette initiative. Contacté le 10 août précédent, l'architecte V. JONCQUIERT, de Toulouse, rédigea un premier devis en date du 16 septembre 1946, qui se montait à la somme de 735.000,00 francs (hors mobilier).

Le 04 février 1947, le Conseil approuva la désignation de cet architecte pour diriger les travaux, décida que ces derniers « [seraient] attribués après soumission sous pli cacheté des entrepreneurs locaux à celui d'entre-eux qui [présenterait] les meilleures garanties et la soumission la plus basse » et vota le principe de l'emprunt de la somme nécessaire à l'exécution de ces travaux, le tout en considération, notamment, de « la nécessité de doter la commune d'une salle de réunions qui aurait l'avantage de pouvoir être mise à la disposition des jeunes pour les retenir à la campagne ». Un nouveau devis, plus complet car comprenant le rajout d'un « parquet chêne à bâtons rompus » et d'un plancher en béton armé, souhaités par la commune, fut dressé par M. JONCQUIERT le 06 mars 1947 et atteignit, cette fois, la somme de 1.906.640,60 francs.

Le 20 mars 1947, le conseil municipal vota une délibération démontrant l'urgence de ces travaux :

« Le Maire expose à l'assemblée l'urgence de faire exécuter les travaux de construction de la salle de réunion et de fêtes, vu l'état actuel du local destiné à cet effet par suite des toutes dernières lézardes qui se sont produites aux cloisons, par l'affaissement constant du plancher dû à la surcharge qu'il supporte malgré l'important étayage qui a été fait, il importe de faire activer les démarches relatives au projet d'exécution des travaux afin d'éviter les imprévus.

Le Conseil, Oui l'exposé de son Président, considérant :

1- Le danger que présente le local actuel destiné à la construction du projet ;

2- Vu les trépidations continuelles qu'il subit, dues à la circulation intense de lourds véhicules, dégradant chaque jour davantage ce bâtiment ; Charge son Président de demander à M. le Sous-Préfet de vouloir bien ramener à 15 jours le délai de publication d'adjudication concernant la construction de la salle de réunions et de fêtes ».

Le projet dressé par M. JONCQUIERT fut approuvé par le Sous-Préfet de Muret le 27 juin suivant. L'adjudication fut finalement fixée au mardi 22 juillet 1947 à 16h, à la mairie. Le 15 juillet précédent, le conseil municipal désigna deux de ses membres pour assister le

maire René BASTIDE lors de cette séance, et vota « la réalisation au Crédit Foncier de France d'un emprunt de 1.906.640,00 francs ».

Au cours de la séance d'adjudication des travaux, la seule soumission déposée le fut par M. Léon RIVIÈRE, entrepreneur à Saint-Lys, qui obtint le marché.

Le 16 juin 1948, le Conseil général octroya une aide de 285.996,00 francs, puis vota une subvention supplémentaire de 293.658,00 francs le 14 décembre suivant, pour aider la commune à réaliser ces travaux, dont le coût total s'élevaient finalement à la somme de 3.654.608 francs (mobilier compris).

En effet, le 5 juillet 1948, M. Adolphe MOOG, artisan à Saint-Lys, se voyait confier par la mairie l'aménagement de la salle : la fourniture de 400 sièges coûterait 490.000,00 francs, et celle d'un rideau de scène et de deux décors de scène reviendrait à 250.000,00 francs.

Deux procès-verbaux de réception définitive de ces travaux furent signés, l'un en date du 29 janvier 1949, le second le 09 juin suivant.

Lors de la séance du conseil municipal du 26 février 1951, l'aménagement de cette salle revint à l'ordre du jour :

Le Maire expose à l'assemblée qu'à sa connaissance, il doit être pourvu d'urgence à l'aménagement du chauffage de la salle municipale des fêtes en raison du froid très vif qui y sévit, mettant le public dans l'obligation d'abandonner le spectacle, d'où une perte pécuniaire pour la commune allant toujours croissante. En effet, l'hiver pour les ruraux étant l'époque où ils disposent le plus de loisirs, est la période où la salle serait du plus grand rapport pour la commune, mais encore faut-il qu'ils y trouvent un minimum de confort, les autres périodes de l'année étant retenues par les travaux agricoles ».

La commune fit appel à la société « Maurette et Cie », qui réalisa les travaux moyennant la somme de 306.210,00 francs. Le PV de réception définitive fut signé le 03 mai 1951.

Ce vaste espace servit donc de salle des fêtes, de cinéma, de spectacles (et même ponctuellement de cantine scolaire) jusqu'au début des années 1990. Sous le premier mandat de M. TROYES (1989-1995), elle fut transformée en salle du Conseil et des mariages.

En ce qui concerne les locaux administratifs de l'hôtel de ville, ceux-ci étaient concentrés dans l'aile ouest du bâtiment. Au rez-de-chaussée était situé le se-

crétariat de mairie et à l'étage la salle du Conseil. Cette dernière abritait également les permanences du juge de paix, du conseiller agricole, de l'huissier, etc.

Durant les années 1960, M. VERDIER étant Maire, le perron d'accès à l'hôtel de ville fut démoli et reconstruit sans balustrade, avec des dalles en stuc, à l'imitation du marbre, extrêmement glissantes les jours de pluie. Pour davantage de sûreté et pour une meilleure esthétique, le perron fut, dans la deuxième moitié des années 1980, reconstruit par les services techniques municipaux, quasiment à l'identique du perron original, avec toutefois un accès réglementaire pour les personnes handicapées.

L'extension maximale de l'hôtel de ville, comprenant l'annexion de l'ancienne « petite halle » pour les besoins d'une administration municipale toujours plus à l'étroit du fait de l'accroissement démographique de la commune, est une idée qui remonte aux mandats de M. Pierre VERDIER. La concrétisation de ce projet, initié par M. Jacques TROYES et confié au cabinet d'architectes toulousain de Jean-François SIRVAIN, fut votée en 2000. Les travaux ont débuté au début de l'année 2001 et ce sont poursuivis jusqu'au printemps 2002. Le Maire, M. Patrick LASSEUBE procède à leur inauguration le 16 mars de cette année en présence de M. IZARD, président du Conseil général, de M. JUMEL, conseiller général du canton de Mme MIGNON, députée de l'arrondissement.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives municipales de Saint-Lys.
- Collectif, Saint-Lys – Une bastide entre Gascogne et Languedoc.  
Ville de Saint-Lys / Éditions Maury, Saint-Lys / Manchecourt, novembre 2003, 244 pages, 33,00 €<sup>5</sup>.
- DELAUX (Paulin) et LIBÉROS (François), Histoire de la bastide de Saint-Lys depuis son origine jusqu'à nos jours, avec un aperçu historique sur chacune des dix communes du canton.
- 1ère édition : Librairie Sistac, Toulouse, 1904, XIII-421 pages.
- Réédition (fac-similé) par le Comité du septième centenaire de Saint-Lys, Eché Libraire, Toulouse, 1980 (ISBN : 2-86513-007-X).
- Réédition (fac-similé) par Lacour-Ollé éditeur, collection Rediviva, Nîmes, mai 2007, 25,00 € (ISBN : 2-7504-1548-9).